

TELEGRAMME OFFICIEL

AS

Adresse du
destinataire

S/COMMISSAIRE HOEL-USUMBURA
COFIRU-USUMBURA
RESIDENCE-KICALI



TEXTE

N°3703/AE.8 VOUS RAPPELLE MON TELEGRAMME 345702/AE.8 ET LETTRE 3595/AE 8 PRIERE
ENVOYER URGENCE ARGENT CONGOLAIS PRIS EN DEPOT TRAVAILLEURS U.M.H.K-TERRITOIRE RUHENGE
RI.

-Niy.L.-/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Ruhengeri , le 9/11/1960
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED
TERRITOIRE DE RUHENGERRI.-

(1) N° 3595/AE.8.-

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Copie pour information à Monsieur le Résident
Général du Ruanda-Urundi à USUMBURA, en le priant
de bien vouloir trouver en annexe une photocopie
d'un reçu.-

Sous-couvert de Monsieur le Résident Spécial du
Ruanda à KIGALI.-

C.P.I. à Monsieur le Conseiller Financier
du Ruanda-Urundi à USUMBURA.-

Monsieur le Sous-Commissaire de Police **NOEL**

à

U S U M B U R A.-

Monsieur le Sous-Commissaire de police,

Subsidiairement à mon télégramme n°345702/AE 8,
j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire
parvenir de toute urgence, l'argent congolais pris en dépôt
des Travailleurs Union Minière du Haut Katanga lors de leur
passage à Usumbura.-

Il s'agit de l'argent des nommés **BAMPINKO-NTARUGO**
BAKORA-KANYAMUGENGE-NYANGEZI-RUTAGAYA.- et **KARIBUSHI**.-

A toutes fins utiles je joins une photocopie d'un
reçu.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial Principal

D. BERGEGGER.Th.-

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.